

N° Dossier :	Date de naissance :	Sexe :
Nom, Prénom :		
Nom de la mère :		
Adresse :		
Téléphone :		
NAM :		Expiration :

FORMULAIRE DE PROTECTION DES EFFETS PERSONNELS

Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire souhaite préciser les modalités concernant les effets personnels appartenant aux résidents des centres d'hébergement de son établissement.

DÉFINITIONS

- **EFFETS PERSONNELS**

Ensemble des objets d'usage courant (excluant les objets de valeur) que le résident conserve avec lui ou range dans un endroit désigné au cours de son séjour (ex. : vêtements, chaussures, prothèses, orthèses, lunettes, appareil auditif, etc.).

- **OBJETS DE VALEUR**

Ensemble des objets ayant une valeur marchande que le résident a en sa possession au cours de son séjour (ex. : montre, bijoux, cartes de crédit ou de débit, pièces d'identité, appareils électroniques, etc.).

PRINCIPES DIRECTEURS

- De façon générale, l'établissement ne peut être tenu responsable du bris, de la perte ou du vol d'un objet de valeur que le résident décide de conserver avec lui (dans sa chambre ou ailleurs) durant son séjour dans le centre d'hébergement.
- Si un résident décide de conserver avec lui un ou plusieurs objets de valeur, il est conseillé (à lui ou à son répondant) de se **prémunir d'une assurance personnelle** pour couvrir ses objets de valeur.
- Le résident qui décide de conserver certains objets de valeur doit en assurer la surveillance et en assumer le risque en cas de vol, perte ou bris.
- Cependant, en cas de **faute ou de négligence de la part de l'établissement**, une demande de réclamation pourra lui être adressée. Dans ces circonstances, le coût du remplacement sera évalué selon la moyenne de la durée de vie de ce type d'objet et un pourcentage de dépréciation par année d'utilisation sera calculé.

Je, le (la) soussigné (e), confirme avoir lu et compris les modalités de la protection des effets personnels.

Nom : _____ Date : _____

☐ Répondant / représentant légal ☐ Résident

Signature : _____